

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.649.751, un actif net de D : 3.633.821 et un bénéfice de la période de D : 27.410.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les liquidités et les quasi-liquidités représentent à la clôture de la période 20,44% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV PLUS» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 8.672, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 30 Septembre 2017, s'élève à D : 6.486.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	2 891 213	2 957 407	2 863 949
Actions et droits rattachés		26	36	31
Obligations et valeurs assimilées		2 887 467	2 940 681	2 850 315
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 720	16 690	13 602
Placements monétaires et disponibilités		746 107	764 651	895 477
Placements monétaires	5	746 107	258 405	226 837
Disponibilités		-	506 246	668 640
Créances d'exploitation	6	12 431	2 741	2 582
TOTAL ACTIF		3 649 751	3 724 799	3 762 008
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	7 721	7 763	7 896
Autres créditeurs divers	8	8 209	1 704	6 474
TOTAL PASSIF		15 930	9 467	14 370
ACTIF NET				
Capital	9	3 558 269	3 630 214	3 633 707
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		75 552	85 118	113 930
ACTIF NET		3 633 821	3 715 332	3 747 637
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 649 751	3 724 799	3 762 008

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Note Période du 01/07 au 30/09/2017 Période du 01/01 au 30/09/2017 Période du 01/07 au 30/09/2016 Période du 01/01 au 30/09/2016 Année 2016

Revenus du portefeuille-titres	10	34 607	104 557	34 834	107 084	142 310
Revenus des actions		2	2	2	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 564	104 250	34 627	106 311	141 369
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		41	305	205	771	939
Revenus des placements monétaires	11	3 021	9 002	3 625	11 456	15 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 627	113 559	38 459	118 540	157 489
Charges de gestion des placements	12	(9 083)	(27 242)	(9 133)	(28 113)	(37 403)
REVENU NET DES PLACEMENTS		28 545	86 318	29 326	90 427	120 086
Autres produits		-	-	-	13	13
Autres charges	13	(1 057)	(3 213)	(1 090)	(3 367)	(4 472)
Contribution conjoncturelle	8	(2 186)	(6 486)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 302	76 618	28 236	87 073	115 627
Régularisation du résultat d'exploitation		733	(1 066)	289	(1 955)	(1 697)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		26 035	75 552	28 525	85 118	113 930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(733)	1 066	(289)	1 955	1 697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 107	5 531	2 655	3 233	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	5 170	279	8 056	10 542
RESULTAT DE LA PERIODE		27 410	87 319	31 170	98 362	131 260

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	27 410	87 319	31 170	98 362	131 260
Résultat d'exploitation	25 302	76 618	28 236	87 073	115 627
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 107	5 531	2 655	3 233	5 090
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	5 170	279	8 056	10 542
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	44 011	(201 135)	(14 612)	(703 983)	(704 575)
Souscriptions					
- Capital	152 139	355 993	340 745	982 839	1 231 797
- Régularisation des sommes non distribuables	5 213	6 159	26 804	32 616	41 339
- Régularisation des sommes distribuables	2 797	16 278	(28 415)	13 454	20 823
Rachats					
- Capital	(110 291)	(549 821)	(355 218)	(1 663 207)	(1 913 032)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 783)	(12 400)	(27 232)	(54 276)	(62 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 064)	(17 344)	28 704	(15 409)	(22 519)
VARIATION DE L'ACTIF NET	71 420	(113 816)	16 558	(605 621)	(573 316)
ACTIF NET					
En début de période	3 562 401	3 747 637	3 698 774	4 320 953	4 320 953
En fin de période	3 633 821	3 633 821	3 715 332	3 715 332	3 747 637
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	64 392	68 858	69 159	82 225	82 225
En fin de période	65 185	65 185	68 875	68 875	68 858
VALEUR LIQUIDATIVE	55,746	55,746	53,943	53,943	54,426
TAUX DE RENDEMENT	0,76%	2,43%	0,86%	2,65%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 Septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017, à D : 2.891.213 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	26	0,00%
TPR	9	27	26	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 786 144	2 887 467	79,46%
Obligations des sociétés		777 520	801 678	22,06%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 061	1,38%
ATL 2010/2 TV	1 000	20 000	20 678	0,57%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	104 000	2,86%
BTE 2010 B	600	39 000	39 070	1,08%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	120 000	122 173	3,36%
TL 2012/1 B TF	800	32 000	32 548	0,90%
TL 2012-2 B	500	30 000	31 090	0,86%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	80 000	84 615	2,33%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	60 000	62 879	1,73%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 476	0,67%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	60 000	62 589	1,72%
UIB 2011/1 TR B	500	35 000	35 174	0,97%
UIB 2011/2	1 500	41 840	43 522	1,20%
UIB 2012/1 A	2 000	85 680	88 803	2,44%
Obligations de l'Etat		229 922	233 911	6,44%
Emprunt national 2014-A	47 048	229 458	233 439	6,42%
Emprunt national 2014-B	6	464	472	0,01%
Bons du Trésor Assimilables		1 778 702	1 851 878	50,96%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 333	2,76%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	66 095	1,82%
BTA 11/08/2022 5,60%	241	229 161	232 654	6,40%
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	372 757	10,26%
BTA 12/10/2018 5,50%	447	442 778	464 114	12,77%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	100 895	2,78%
BTA 14/10/2020 5,50%	237	229 934	242 054	6,66%
BTA 15/01/2018 5,30%	104	103 610	106 975	2,94%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	95 166	2,62%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	54 447	1,50%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 390	0,45%
Titres des Organismes de Placement Collectif		3 696	3 720	0,10%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	3 696	3 720	0,10%
Total		2 789 867	2 891 213	79,56%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,22%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 746.107, contre D : 258.405 au 30.09.2016, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Dépôt à vue		743 089	746 107	20,53%
Amen bank pasteur		743 089	746 107	20,53%
Total général		743 089	746 107	20,53%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,44%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 12.431 contre D : 2.741 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	12 430	162	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	-	2 579	2 578
Autres	1	-	5
Total	12 431	2 741	2 582

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2017 à D : 7.721, contre D : 7.763 au 30.09.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	7 697	7 740	7 873
TVA	1 386	1 393	1 417
Total TTC	9 083	9 133	9 290
Retenue à la source	1 362	1 370	1 393
Net à payer	7 721	7 763	7 896

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017 à D : 8.209, contre D : 1.704 au 30.09.2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	298	303	313
Retenues à la source à payer	1 362	1 370	1 393
TCL	63	31	33
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	4 734
Contribution conjoncturelle (*)	6 486	-	-
Total	8 209	1 704	6 474

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV PLUS» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 8.672, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 2.186, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 6.486.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	3 633 707
Nombre de titres	68 858
Nombre d'actionnaires	643

Souscriptions réalisées

Montant	355 993
Nombre de titres émis	6 746
Nombre d'actionnaires nouveaux	69

Rachats effectués

Montant	(549 821)
Nombre de titres rachetés	(10 419)
Nombre d'actionnaires sortants	(88)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 531
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 170
Régularisation des sommes non distribuables	(161)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 113 930
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(6 080)

Capital au 30-09-2017

Montant	3 558 269
Nombre de titres	65 185
Nombre d'actionnaires	624

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 34.607, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017, contre D : 34.834 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2016 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	2	2	2	2	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- Intérêts	13 991	46 580	21 225	64 139	83 822
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts (BTA, BTZC)	20 572	57 670	13 402	42 172	57 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
Revenus des parts des Fonds Communs de Créances					
- Intérêts	41	305	205	771	939
TOTAL	34 607	104 557	34 834	107 084	142 310

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017 à D : 3.021 contre D : 3.625 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2016, il représente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2017 sur les dépôts, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	3 021	9 002	2 893	8 695	11 586
Intérêts des BTC	-	-	732	2 761	3 593
TOTAL	3 021	9 002	3 625	11 456	15 179

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017 à D : 9.083 contre D : 9.133 pour la même période de l'exercice 2016, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2017.

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion	9 083	27 242	9 133	28 113	37 403
TOTAL	9 083	27 242	9 133	28 113	37 403

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017 à D : 1.057 contre D : 1.090 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance CMF	908	2 724	914	2 811	3 740
TCL	94	294	97	313	415
Autres	54	195	79	243	317
TOTAL	1 057	3 213	1 090	3 367	4 472

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.